



Réf. Farde e-Assemblées : 2516576

N° OJ : 10

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

**Objet :** Stratégie Smart City.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Considérant que l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles décrit comme ambition l'évolution vers une ville intelligente digne de la capitale de l'Europe ;

Considérant que dans une ville intelligente, les nouvelles technologies de l'information et de la communication se traduisent par un meilleur service public envers le citoyen, un meilleur usage des ressources et moins d'impact sur l'environnement (définition Eurocities) ;

Considérant que par ailleurs la Ville de Bruxelles s'est engagée à travers son Plan Climat à compenser dans la mesure du possible l'impact des technologies numériques sur l'environnement ;

Considérant que l'ambition est d'inclure des solutions 'Smart City' dans l'ensemble des politiques de la Ville afin d'améliorer l'information, le service aux citoyens et la gestion de la Ville ; l'ensemble de cette politique peut et doit être conçue dans le cadre d'un dialogue et avec la recherche des solutions offertes par les partenaires privés et publics ;

Considérant qu'il est important de bien décrire et expliciter ces ambitions dans une stratégie Smart City pour la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la cellule Smart City a souhaité être accompagnée par un prestataire externe pour développer cette stratégie Smart City, qu'à la suite d'un marché public (CDA/011596/DDR) la société de conseil KPMG a été désignée comme prestataire;

Considérant que ce marché, après plusieurs consultations des départements de l'administration, a abouti à la rédaction d'une note stratégique synthétisant les ambitions, objectifs opérationnels et projets à mener dans le domaine de la Smart City d'ici à 2030, qui sera rendue publique suite à son approbation par le Conseil Communal;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et Echevins,

**ARRETE :**

Article unique : La note stratégique Smart City de la Ville est adoptée.

Annexes :

[Stratégie Smart City\\_Version FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

